



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Retraite des parents d'enfants en situation de handicap

Question écrite n° 18187

Texte de la question

Mme Sophie Taillé-Polian attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la retraite des parents aidants qui ont élevé des enfants en situation de handicap. Si ces parents peuvent déjà bénéficier de jusqu'à huit trimestres supplémentaires d'assurance retraite, ceux-ci ne suffisent bien souvent pas à compenser les difficultés quotidiennes que rencontrent ces parents pour accompagner leurs enfants, qui ont un fort impact sur leur carrière professionnelle. Les femmes sont d'ailleurs particulièrement pénalisées, car ce sont majoritairement elles qui mettent de côté leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Selon une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques publiée en 2021, parmi les parents bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, 30 % des mères et 9 % des pères déclarent avoir dû cesser leur activité professionnelle. Elle l'interroge sur les mesures que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre, alors que se tient la Conférence nationale du handicap, sur la prise en compte des carrières professionnelles de ces parents dans le cadre de leurs droits à la retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Taillé-Polian](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18187

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2026](#), page 8315